Limite Frahier-Champagney

Bornes anciennes (XVI° siècle)
Acte 3

Le 18 avril 2010, l'équipe des "bornés" de la SHAARL est retournée sur le tracé des bornes de la limite Frahier-Champagney (Alain Guillaume, Pierre Tison, Jean-Marc Wetzel, André Monnin et Jean Hennequin).

Notre premier rendez-vous avait lieu à Auxelles-Haut pour voir deux bornes. Monsieur Henri Cardot et son épouse Patricia nous ont alors conduits à leurs emplacements.

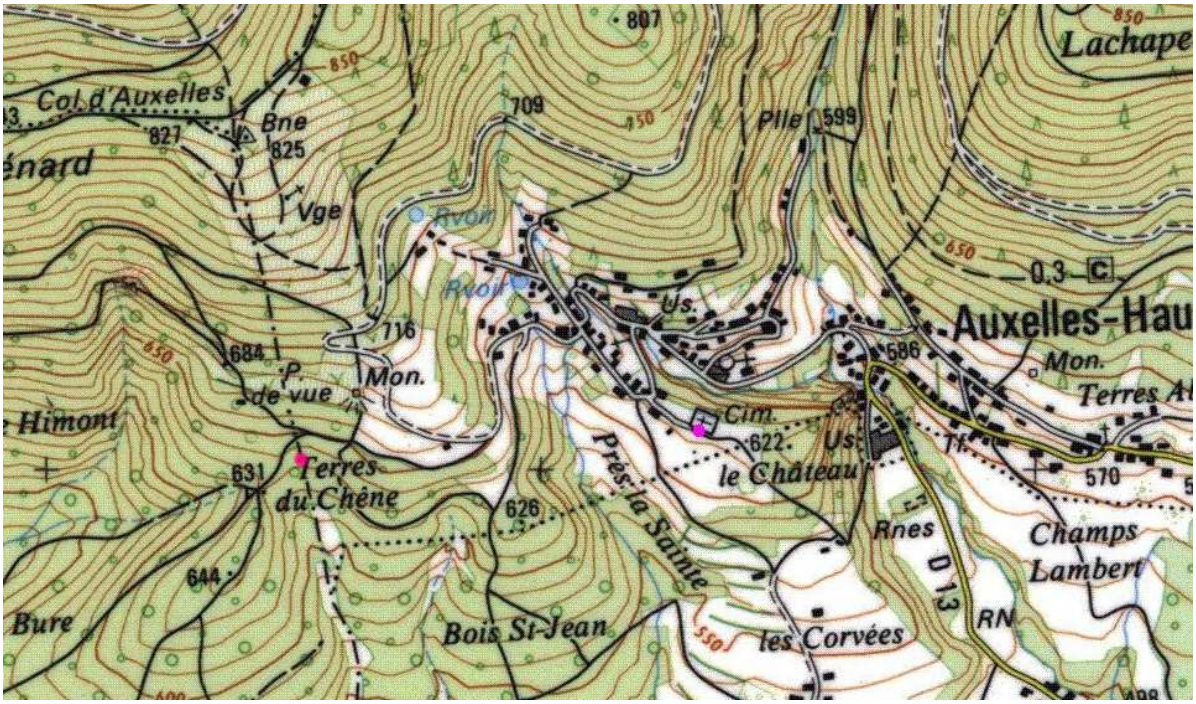

La première borne (point rose) se trouve contre le mur du cimetière, non loin de l'emplacement du site de l'ancien château médiéval incendié en 1636.

Elle se compose de deux faces armoriées à la germanique. Sur l'une d'entre elles, on peut encore percevoir un lion. L'autre est trop effacée pour déterminer ses armoiries. Il faudrait une borne comparative pour aider à son identification.

Nicolas Vernot nous apprend que les armes du village d'Auxelles-Bas sont parties avec à dextre les armes des sires d'Auxelles (trois cotices ou bandes), et à senestre de sable au lion d'argent. Il y a donc dû y avoir une famille seigneuriale au lion qui pourrait justifier sa présence sur une borne. Il ajoute : « Toutefois, vu le contexte, on pourrait aussi avoir une frontière entre comté de Bourgogne (lion) et Alsace (fasce des Habsbourg). »
Ces nouveaux éléments pourraient nous faire penser que la face illisible soit composée de trois bandes, mais pour l'instant ceci n'est que pure spéculation.

De toute évidence, cette borne n'est pas à son emplacement d'origine.

Dimensions :
hauteur de la partie émergeante : 79 cm
largeur : 27 cm
épaisseur : 25 cm
épaisseur du pied (appelé aussi "la queue"): 35 cm

La seconde borne (point rouge) est placée à environ 100 mètres en aval des haldes des mines d'Auxelles, plus exactement à 21 mètres en-dessous du chemin. Elle fait limite entre les territoire de Plancher-Bas et d'Auxelles-Haut (également limite départementale actuelle). Elle est plantée au pied d'un frêne et ne présente visiblement qu'une seule face inscrite. L'autre, contre l'arbre ne laisse pas voir d'élément sur la partie visible.

Dimensions :
hauteur de la partie émergeante : 36 cm
largeur : 30 cm
épaisseur : 27 cm

Cette borne présente encore un blason à la germanique, différent de ceux qui ont été vus sur l'autre borne. La date présente semble être 1603 ou peut-être 1605. Le blason pourrait être celui des Habsbourg, mais la ligne médiane, non présente sur la représentation officielle, est cependant nettement inscrite. Nicolas Vernot déclare que cette ligne médiane est une "coquetterie", et confirme cette identification.

Au sommet de cette borne est à signaler un trou qui semble le point de rencontre de deux lignes perpendiculaires formant ainsi une croix (peu visible).

Ensuite, nous sommes retournés sur la limite Champagney-Frahier, pour poursuivre l'étude des bornes placée sur celle-ci. Nous avons brossé trois bornes que nous avions déjà vues lors de notre dernière sortie.

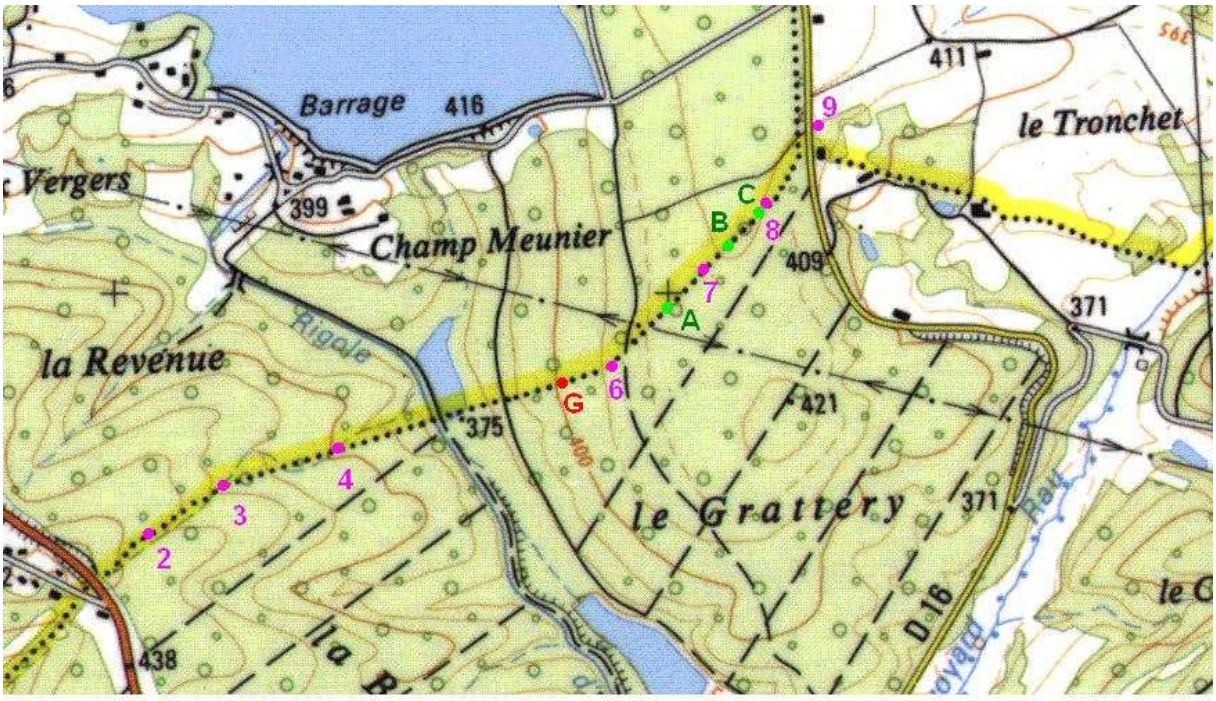

• Bornes avec soc et coutre
• Bornes 73 et signe
• Guidon (sans signe)

Les Bornes 2, 3, 4, 6, 7, A et B ont déjà été présentées lors des deux derniers rapports. Le guidon (G), vu lors de la seconde expédition, n'a pas été présenté car ne présente aucun signe sur ses faces. Un guidon sert généralement de relai entre deux bornes. Un rappel : les bornes étaient plantées à vue, donc on devait voir depuis une borne la suivante et la précédente ; mais en réalité, ce n'est pas toujours le cas, a fortiori lorsqu'une borne est actuellement manquante.

Au même emplacement se trouvent les bornes C et 8. A notre arrivée, la disposition de ces deux bornes était assez déplorable (bornes à moitié couchées et une cassée en deux). Nous avons donc pris la décision de les déraciner et de les replanter au même endroit. Au passage, nous avons voulu voir si nous retrouvions des morceaux de tuiles au fond de leur trou, sans succès.

La plus ancienne, la 8, présente le coutre et le soc d'un côté (Frahier) et la crosse de l'autre (Champagney). Elle est cassé en deux morceaux et nous devrons la réparer ultérieurement.

borne 8 – Face Champagney

borne 8 – Face Frahier

Dimensions : hauteur totale : 85 cm
largeur : 51 cm
épaisseur : 17 cm

La seconde, présente sur la face côté Frahier le nombre 73 sous lequel est porté le signe déjà vu qui semble représenter un P couché. L'autre face n'a pas été nettoyée car il semble qu'elle ne comporte pas les lettres HVA comme les bornes similaires. Toutefois nous devrons nous en assurer la prochaine fois.

borne C – Face Frahier

Dimensions : hauteur totale : 113 cm
hauteur émergée : 66 cm
hauteur du pied : 47 cm
largeur au sommet : 27 cm
largeur au niveau du sol : 37 cm
épaisseur au sommet : 9 cm
épaisseur au niveau du sol : 12 cm

Les deux bornes C et 8 – Face Champagney

Près de la maison de Monsieur Primier se trouve la dernière borne étudiée. Elle n'a pas de pied. Nous devrons la placer sur un socle.
Sur la face côté Frahier, le coutre est très visible. Nous n'avons pas vu au départ le soc, mais avec la baisse de la luminosité (environ deux heures après notre étude) et sous un angle différent, nous avons pu percevoir celui-ci. Il faudra le redessiner correctement.
Jean-Marc Wetzel se rappelle, la dernière fois, bien avoir vu l'empreinte de l'enroulement de la crosse dans la terre lorsque nous avions retourner la borne. Nous pouvons voir en effet qu'une partie de la roche s'est délitée. Toutefois aucun morceau de roche n'est présent actuellement sur le sol.

borne 9 – Face Champagney

borne 9 – Face Frahier

Dimensions : hauteur totale : 84 cm
largeur : 48 cm
épaisseur : 25 cm

Depuis la borne 9, nous avons suivi la limite du petit bois en direction du lieudit « Le Tronchet ». Arrivés à l'angle Est, nous avons pu remarquer que le talus de limite se poursuivait en ligne droite sur plusieurs dizaines de mètres dans les prés, sans présence de borne.
Nous avons donc décidé de regagner la limite actuelle de Frahier / Plancher-Bas, sur près d'un kilomètre, sans avoir pu voir aucune borne sur la limite qui est assez visible et forme un très léger fossé à environ 10 mètres à l'intérieur de la forêt. Le couvert forestier a donc, comme à son habitude, gagné sur les prés depuis plusieurs siècles.

Remarque finale : Sur les 7 bornes armoriées de la crosse, du coutre et du soc, les représentations de la face côté Frahier (coutre et soc) ne sont jamais rigoureusement identiques. Toutefois, le coutre est toujours représenté à gauche et le soc à droite (si nous les prenons dans le sens vertical, « en pal »). La crosse (Forêt du Prince Abbé de Lure, côté Champagney) est par deux fois inversée (enroulement à droite) pour les bornes 6 et 7.
Il sera difficile de rédiger un acte 4 de cette présente recherche. Hormis le brossage de la dernière borne 73 et le dessin du soc de la borne 9, nulle autre borne similaire n'est pour l'instant signalée. D'autres nous attendent déjà cependant…. A suivre, donc !